Procédure du 1% artistique

Réhabilitation d'un immeuble au cœur de Paris en établissement culturel

Note de présentation du projet et cahier des charges

Phase candidature

L'attention des candidats est attirée sur le caractère spécifique de cette opération, notamment en matière d'obligation de confidentialité :

A cet effet, il est précisé que :

- Les informations concernant ce dossier font l'objet d'une recommandation de discrétion et ne doivent être communiquées seulement aux personnes qui ont besoin de les connaître avec interdiction de les divulguer ;
- Les indiscrétions concernant les informations sur l'ensemble des pièces des marchés, ainsi que sur l'exécution du marché, relèvent du droit commun et peuvent entraîner des poursuites judiciaires dans le cadre de l'article 226-13 du Code pénal.

1. Note de présentation du projet

Le présent avis d'appel public à candidatures porte sur la commande d'une œuvre d'art au titre de l'obligation du **« 1 % artistique »**, dans le cadre de la réhabilitation **un immeuble au cœur de Paris** en établissement culturel.

Cet établissement, dont la thématique principale sera le dessin, aura vocation à accueillir, sur une surface totale de plancher d'environ 1 500 m², près de **500 m² d'espaces d'exposition**, principalement consacrés à la présentation d'œuvres graphiques, ainsi qu'un espace de rencontres, un atelier de dessin, des espaces d'accueil et les locaux logistiques nécessaires à son fonctionnement**.**

Le bâtiment est implanté sur une parcelle d'environ 1 500 m², au cœur de Paris. Il occupe la partie centrale de celle-ci et est bordé par deux cours : une cour nord d'environ 400 m², accessible aux véhicules, et une cour sud d'environ 300 m².

Datant de la fin du XIXe siècle, le bâtiment présente une architecture caractéristique de la IIIe République, associant la pierre et la brique à des éléments de modénature en acier riveté et en bois. Il se compose de trois niveaux d'environ 400 m² de surface utile chacun : un rez-de-chaussée organisé autour d'une courette intérieure d'environ 90 m² qui sera fermée par une verrière, un premier étage et un deuxième étage. Des locaux techniques sont également aménagés dans les cours.

2. Cahier des charges de la présente commande

L'œuvre est envisagée comme un **objet de design**, destiné à favoriser la participation du public au dessin, ainsi que la médiation et les interactions avec le personnel de l'établissement et les dessinateurs en résidence.
À ce titre, elle devra être conçue de manière à être accessible, visible et participative, et à s'intégrer aux usages et au fonctionnement du futur établissement culturel.
L'œuvre devra être matérielle et conçue pour présenter un caractère pérenne.
Elle ne devra pas être intégrée de manière indissociable au bâti et devra pouvoir être considérée comme un objet de mobilier autonome.

L'œuvre devra présenter une sobriété énergétique, tant dans le choix des matériaux et des dispositifs employés que dans ses modalités de fonctionnement.

Dans l'hypothèse où son fonctionnement nécessiterait une alimentation électrique, sa consommation énergétique devra être limitée au strict nécessaire.
Les éventuelles déperditions énergétiques générées par l'œuvre devront être maîtrisées et rester compatibles avec les caractéristiques techniques du bâtiment et de ses équipements.

L'œuvre devra être conçue de manière à permettre un entretien courant et une maintenance aisés par le personnel de l'établissement, sans nécessiter de compétences techniques spécialisées ni de moyens disproportionnés.

Étant donnée la nature du projet, le cahier des charges détaillé ne sera remis qu'aux candidats sélectionnés à l'issue de la phase candidature afin de leur permettre d'élaborer leur proposition artistique. Il comprendra notamment, à titre non exhaustif :
- une note descriptive détaillée du projet et de ses enjeux ;
- les plans du bâtiment et de son environnement ;
- les caractéristiques détaillées de la zone d'implantation de l'œuvre, incluant notamment les contraintes de portance du sol.

Budget

Le budget prévisionnel consacré à la conception et à la réalisation de l'œuvre est fixé à **50 000 € HT**.

Calendrier

Le calendrier prévisionnel du 1% artistique est le suivant :

Publication de l'appel à concurrence	Publication de l'avis d'appel public à la concurrence	**2/11/2026**
Réception des candidatures	Ouverture des plis par l'OPPIC. Examen de la recevabilité.	**2/12/2026 (+ 1 mois / AAPC)**
Analyse des candidatures	*Par la commission technique*	***Décembre 2026***
2ème réunion du comité artistique	Présentation des candidatures, examen des candidatures et proposition de sélection de candidats	**8/01/2027 à partir de 9h30**
Envoi du dossier de consultation		**15/01/2027**
Séance d'information et visite du site	Avec les candidats sélectionnés, l'architecte et l'OPPIC	**Début février 2027**
Réception des offres	Ouverture des plis par l'OPPIC. Examen de la recevabilité.	**Fin mars 2027**
Analyse des offres	*Par la commission technique*	***1ère quinzaine d'avril 2027***
3ème réunion du comité artistique	Présentation des projets par la DRAC. Audition des candidats. Débat et proposition de classement des projets par le comité.	**21/4/2027 (la date sera reconfirmée lors du 2ème comité)**
Négociation, mise au point et notification du marché	+ annonce de l'artiste retenu	**Mi-mai 2027**
Réalisation de l'œuvre	Réalisation, transport et installation de l'œuvre	**Fin mai à août 2027**
Réception de l'œuvre		**Fin août 2027**